



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21 JUIN 2018

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	AC	CUEIL DES PARTICIPANTS	1
2	AD	OPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	API	PROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION	1
4	AC ⁻	TIONS DE SUIVI	1
	4.1	Ajustements au calendrier annuel 2018	1
	4.2	Diffusion du rapport annuel 2017	2
	4.3	Suivi de la publication dans le journal Le Contact de chez nous	2
	4.4	Suivi du projet de recherche sur la plantation des saules	2
5	SUI	VI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX	4
6	SUI	VI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B	10
7	SUI	VI SUR LA FUTURE ZONE 6	11
8	REC	GISTRE DES PLAINTES	12
9	DIV	FRS FT PROCHAINE RÉUNION	. 12

Liste des annexes

Annexe 1 Liste des présences

Annexe 2 Ordre du jour

Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième rencontre de 2018.

M. Yvon Berthiaume, président, indique vouloir prendre la parole. Il explique que les échanges de la dernière rencontre l'ont amené à reconsidérer son départ du Comité, et propose, si les membres sont d'accord, de prolonger son engagement jusqu'à la fin du processus d'autorisation du projet de zone 6. Tous les membres se montrent favorables à cette proposition.

Puis, M. Dussault souligne la présence de M. Étienne Gauthier et de Mme Anne-Marie Alary, qui représenteront maintenant l'UPA au Comité. Il précise que WM profite des consultations sur la zone 6 pour inviter certains groupes à participer au Comité. C'est dans ce contexte que l'UPA, qui n'était plus représentée, a été approchée. La Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) et la Chambre de commerce devraient également déléguer des représentants sous peu.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. Il est accepté par les membres et figure à l'annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la rencontre du 22 mars 2018 est approuvé par le Comité.

4 ACTIONS DE SUIVI

4.1 AJUSTEMENTS AU CALENDRIER ANNUEL 2018

M. Dussault présente la nouvelle version du calendrier annuel 2018. Conformément aux souhaits exprimés par le Comité, les modifications suivantes ont été apportées :

- Ajout de la date de chaque rencontre, de manière à faciliter la compréhension
- Retrait de la rencontre additionnelle sur la zone 6

4.2 DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL 2017

M. Dussault indique que le rapport annuel 2017, approuvé par le Comité lors de la dernière rencontre, a été diffusé auprès des médias locaux ainsi que d'une vingtaine d'intervenants de la région.

Il rappelle que le communiqué de presse annonçant la parution du rapport a été approuvé par M. Berthiaume, président du Comité, et mentionne qu'à sa connaissance, celui-ci n'a pas été couvert par les médias.

Mme Julie Boivin, conseillère municipale à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, précise qu'un article est paru dans le journal *Le point d'impact*. Elle ajoute en avoir fait mention lors de l'une des séances du conseil municipal.

L'article paru peut être consulté à l'adresse suivante :

http://journallepoint.com/journal-le-point-dimpact-samedi-26-mai-2018/

4.3 SUIVI DE LA PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE CONTACT DE CHEZ NOUS

M. Dussault indique qu'une première publication destinée au journal *Le Contact de chez nous* a été préparée par Transfert. Elle contient une présentation du Comité, mentionne le rapport annuel 2017 et annonce les prochaines publications. Les publications suivantes résumeront le contenu de chaque rencontre en faisant le lien vers le site Internet, tel que convenu par le Comité.

Il est convenu que M. Berthiaume, une fois la publication approuvée, pourra communiquer directement avec M. Lamontagne (représentant de la Ville de Sainte-Sophie), afin qu'elle paraisse dans l'édition de septembre 2018.

ACTION DE SUIVI:

 Terminer le processus d'approbation de la publication dans le journal Le Contact de chez nous, afin qu'elle paraisse dans l'édition de septembre 2018

4.4 SUIVI DU PROJET DE RECHERCHE SUR LA PLANTATION DES SAULES

M. Lacombe, directeur général adjoint, rappelle les grandes lignes du projet de plantation des saules, qui a été présenté par ses instigateurs lors de la dernière rencontre du Comité :

• Le projet consiste à revégétaliser le secteur de l'ancien site avec des saules et à utiliser les nutriments contenus dans le lixiviat pour alimenter leur croissance

- Le projet serait positif sur le plan environnemental, en permettant de réduire la quantité d'eaux traitées et rejetées dans l'environnement et d'emmagasiner des gaz à effet de serre (les saules étant des puits de carbone)
- Si le projet s'avère un succès, les saules pourraient servir à créer des murs antibruit, de la biomasse, du paillis dans l'aménagement paysager, etc., avec la coupe des arbres

M. Lacombe indique que les premiers aménagements ont été réalisés et que les premiers saules seront plantés la semaine suivant la rencontre. Les trois prochaines années feront office de projet pilote. Pendant cette phase, la superficie visée est de 9 hectares, soit 1 hectare pour l'irrigation du lixiviat et 8 hectares pour la plantation des saules.

Par ailleurs, au cours des prochaines semaines, des écrans seront installés à l'entrée du site pour permettre à la communauté de visualiser les débouchés possibles du projet.

Il conclut en expliquant qu'un certificat d'autorisation est requis pour le système d'irrigation du lixiviat. La demande a été déposée il y a un mois auprès du ministère et elle est en traitement. Une fois le certificat d'autorisation obtenu, WM pourra mettre en place le système et commencer l'irrigation.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Les saules seront-ils irrigués avec du lixiviat brut ou du lixiviat déjà traité?	M. Lacombe indique qu'il s'agira de lixiviat brut, dont les charges varient toutefois selon les secteurs (plus chargé dans les zones en opération que dans les anciens secteurs).
Est-ce que ces travaux occasionneront des risques d'odeurs?	M. Lacombe répond que non. Les travaux ne seront pas réalisés en profondeur dans le sol. De plus, l'espèce de saule choisie par WM a de courtes racines pour éviter que celles-ci ne percent le recouvrement final.
Si on tient compte de l'ensemble du cycle de vie du lixiviat, celui-ci se retrouvera dans les feuilles des saules. Il faudrait donc s'assurer de ramasser les feuilles pour éviter que le lixiviat brut ne retourne au sol.	M. Lacombe ajoute que ces saules constitueront des puits de carbone, et qu'ils auront un impact positif en réduisant les émissions atmosphériques.
Sur l'ancien site, il n'y a pas de membrane sous les cellules, n'est-ce pas? C'est seulement de l'argile?	M. Lacombe confirme qu'il s'agit uniquement d'argile (jusqu'à 4 mètres de profondeur par endroits).

Questions ou commentaires	Réponses
Il s'agit d'une expérience vraiment unique (la plantation de saules).	M. Lacombe acquiesce. Il ajoute que le projet a été présenté au Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ), qui s'est montré intéressé et a contribué au financement du projet.
Quelle taille atteindront les saules durant l'été?	M. Lacombe indique que l'espèce choisie pourrait atteindre une hauteur de 3 pieds d'ici trois mois, et 20 pieds au cours des trois prochaines années.
Est-ce qu'une coupe annuelle sera réalisée sur la plantation?	M. Lacombe répond qu'au terme du projet- pilote, dans trois ans, l'ensemble de la plantation sera coupée. Pour les plantations suivantes, les coupes seront réalisées graduellement, par secteur.
Avez-vous des détails sur les délais prévus pour l'obtention du certificat d'autorisation auprès du ministère (pour l'irrigation avec le lixiviat)?	M. Lacombe répond qu'il espère obtenir le certificat d'autorisation à l'automne, de manière à pouvoir commencer l'irrigation au printemps.

5 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

D'abord, M. Lacombe donne quelques précisions sur la méthode utilisée par WM pour réaliser le suivi environnemental des eaux :

- Conformément aux exigences du MDDELCC, trois campagnes sont réalisées annuellement (mai, août, octobre).
- Lors de ces campagnes, des échantillons d'eau sont pris à différents endroits sur le site, c'est-à-dire :
 - o Dans les eaux de surface, qui s'écoulent autour du site (à six endroits)
 - Dans les eaux souterraines, incluant la nappe libre (23 puits) et la nappe profonde (16 puits)
 - Dans le lixiviat, pour en vérifier la composition une fois par année
- Les paramètres à vérifier et les valeurs limites à respecter sont précisées dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), mais les normes internes de WM sont parfois plus sévères que les exigences du ministère.

Comité de vigilance de Sainte-Sophie

Compte rendu du 21 juin 2018

- Des points d'échantillonnage sont situés en amont (là où les eaux ne sont pas entrées en contact avec le site) et en aval, ce qui permet de mieux comprendre :
 - o L'impact de la présence du site sur la qualité des eaux
 - Les concentrations présentes naturellement dans le milieu, qui ne sont pas influencées par la présence du site (aussi appelées « bruit de fond »). Les résultats des campagnes d'échantillonnage sont interprétés en fonction du bruit de fond.
- Les échantillons sont envoyés chez un laboratoire accrédité par le ministère. Les résultats sont consignés dans un rapport élaboré par un consultant et transmis au ministère.
- En cas de dépassement des normes, WM reprend rapidement un échantillon pour valider qu'il y a bien une problématique. Le cas échéant, l'entreprise doit s'expliquer auprès du ministère et prendre les mesures nécessaires.
- La norme pour les coliformes fécaux a été retirée il y a quelques années par le MDDELCC, car il est trop difficile de savoir d'où ils proviennent. WM doit toutefois continuer de les mesurer.

Puis, M. Lacombe présente les normes du MDDELCC pour les différents paramètres de même que les résultats obtenus en 2017 :

Eaux de surface

- De façon générale, les normes exigées par le ministère ont été respectées, en aval comme en amont.
- La campagne de novembre a montré un dépassement des matières en suspension autorisées. Ce dépassement était lié à des travaux en cours et la construction d'un barrage filtrant a permis de rétablir la situation.

Eaux souterraines (nappe libre, dans le sable)

- Différents paramètres sont présents naturellement dans le milieu dans des concentrations qui peuvent être supérieures aux normes : le fer, le manganèse l'azote ammoniacale, et, dans une moindre mesure, le nickel.
- Les eaux souterraines de la nappe libre s'écoulent à une vitesse de 15-20 mètres par année. Ainsi, la prise annuelle de trois échantillons permet de détecter les problématiques avant qu'elles n'aient d'impact à l'extérieur du site.
- Certains puits situés le long de la tranchée drainante ont déjà été contaminés par de l'azote ammoniacale (en raison de l'ancien site). Les concentrations ont, depuis, diminué significativement, mais certaines variations subsistent.
- De façon ponctuelle, lors des travaux de maintenance de la canalisation vers la rivière Jourdain, des eaux traitées doivent être rejetées dans le ruisseau Castor, ce qui entraîne la présence de nitrites-nitrates dans les eaux de la nappe libre. Les concentrations reviennent à la normale dès que ces rejets cessent.

- Les résultats obtenus au puits AS-6 ont permis à WM de détecter une station de pompage dysfonctionnelle dans la tranchée drainante.
- La présence inhabituelle de toluène a été détectée au puits S39-S (sans toutefois dépasser la norme). Après investigation, WM s'est aperçu que l'eau était contaminée par l'isolant sur deux regards de béton entreposés près du puits, et leur retrait a permis de régler la situation.

• Eaux souterraines (nappe profonde, dans le roc, sous la couche d'argile)

- Les paramètres et les normes à mesurer sont les mêmes que pour la nappe libre, mais le bruit de fond peut être différent.
- Les eaux souterraines de la nappe profonde s'écoulent à une vitesse de 1 475 mètres par année, comparativement à une vitesse de 63 mètres en aval du site (en raison de la différence du type de sols que l'on retrouve naturellement).
- Des coliformes fécaux ont été mesurés au puits PZ-1; cela peut être simplement dû à la manipulation des échantillons par le technicien (contact avec les mains).
- Le puits PZ-13 montre des dépassements en azote ammoniacale et en sulfures, mais les concentrations sont stables (aucune problématique).

<u>Lixiviats</u>

 Un échantillon de lixiviat brut doit être pris annuellement afin d'en connaître les charges. Ces mesures sont prises à titre indicatif seulement.

Puis, pour faire suite à une demande précédente d'un membre, M. Lacombe présente un graphique montrant le niveau de l'eau dans l'aquifère du roc depuis 2003. Il note une diminution de quelques mètres, ce qui n'est pas alarmant.

Deux facteurs peuvent expliquer cette diminution :

- Le manque de recharge en amont (dans le cas de pluies trop fortes, l'eau reste en surface et s'écoule dans la rivière plutôt que de percoler dans le sol)
- La possible présence de puits privés près du site

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Si les résultats indiquent un dépassement des normes en amont du site, qu'est-ce que ça implique pour WM?	M. Lacombe répond que, lorsque WM reçoit un résultat qui excède la limite autorisée ou qui est incohérent avec l'historique à ce puits, une alerte est émise dans la base de données.

Comité de vigilance de Sainte-Sophie

Compte rendu du 21 juin 2018

	WM prend alors un second échantillon pour valider le résultat, qui, dans la majorité des cas, ne se répète pas. En effet, plusieurs causes peuvent expliquer un résultat problématique (par exemple, un technicien qui prendrait l'échantillon trop rapidement, générant de la turbidité et donc des particules supplémentaires dans l'eau).
Mais si les dépassements sont en amont, cela signifie qu'ils ne sont pas occasionnés par la présence du site. Que feriez-vous?	M. Lacombe dit que, dans le passé, WM s'est promené en périphérie du site pour tenter d'identifier une activité humaine qui pourrait avoir entraîné un dépassement. Par exemple, l'épandage sur les terres agricoles a un impact immédiat sur les concentrations des différents paramètres dans l'eau.
Donc, si je comprends bien, WM a la responsabilité d'expliquer les dépassements même s'ils sont repérés en amont du site?	M. Lacombe répond que oui. Toutefois, il peut être difficile de déterminer la cause d'un dépassement en amont. WM peut alors indiquer au ministère qu'une investigation est en cours. Il précise que cette situation n'est pas fréquente.
Si on retrouvait un même dépassement à l'entrée et à la sortie du site, est-ce que cela constituerait une justification en soit?	M. Lacombe répond que cette justification ne serait pas suffisante. C'est plutôt l'historique d'un même puits qui permet la meilleure interprétation des résultats.
Est-ce que le nombre et la localisation des puits sont imposés par le ministère?	M. Lacombe répond que le <i>REIMR</i> impose un nombre minimal de puits, qui est calculé en fonction de la superficie du site (selon le nombre d'hectares). De plus, le ministère doit approuver la localisation des puits proposée par l'exploitant. Cette approbation doit être demandée chaque fois que des puits sont ajoutés.
Est-ce qu'il y aura plus de puits pour la zone 6 que les autres?	M. Lacombe précise qu'il y aura davantage de puits autour de la zone 6, en fonction de la superficie en exploitation.
Vous dites que WM a ses propres normes. Arrive-t-il que vous ayez des interventions à réaliser parce	M. Lacombe répond que oui. La compagnie emploie un hydrogéologue qui reçoit l'ensemble des résultats, questionne les gestionnaires des sites et fait des

que vous ne respectez pas les normes de WM?	recommandations, au besoin, pour mieux comprendre la situation.
Pourquoi le ministère n'ajuste-t-il pas sa concentration maximale en fonction du bruit de fond?	M. Lacombe répond que c'est à WM de démontrer quelle est la teneur de fond dans le milieu. Par ailleurs, il ne s'agit pas de la seule mesure permettant d'interpréter les résultats (il faut aussi tenir compte, par exemple, de l'historique à ce puits).
Vous avez dit que, en cas de dépassement, vous reprenez des échantillons rapidement pour mieux comprendre la situation. Dans le cas des nitrates, on ne voit pas le nouvel échantillon dans le tableau.	M. Lacombe explique que, dans le cas des nitrates, la cause du dépassement ponctuel était connue. Il n'était donc pas nécessaire de reprendre un échantillon.
Si je comprends bien, vous avez le droit de rejeter des nitrites-nitrates, mais il ne faut pas que ces paramètres se retrouvent dans les eaux souterraines, c'est ça? Puisque c'est dans le cadre de la maintenance d'une canalisation?	M. Lacombe acquiesce.
Pour ce qui est du fer, on voit qu'il y a une teneur de fond importante et que, même si les résultats dépassent les normes, ceux-ci semblent stables. Est-ce que vous devez vous justifier au ministère chaque année?	M. Lacombe explique que WM n'a pas à démontrer la présence d'un bruit de fond chaque fois. Dans ce cas-ci, ce sont plutôt les tendances qui sont à considérer.
À titre comparatif, si on analysait du lixiviat brut, quels paramètres pourrait-on observer?	M. Lacombe répond que le lixiviat brut contient différents métaux, dont du fer et du manganèse.
Depuis combien de temps compilez- vous des données pour dresser l'historique à chaque puits?	M. Lacombe répond que les données sont compilées depuis 20 ans. C'est le même employé du laboratoire qui est assigné à ce dossier depuis le début. Celui-ci avait même travaillé sur les plans de sécurisation de l'époque.

Je remarque que la concentration en fer est beaucoup moins importante pour certains puits que d'autres.	M. Lacombe indique que la concentration en fer est stable dans le secteur concerné et rappelle que le suivi porte surtout sur les tendances.
J'en déduis que le milieu est moins ferreux vers l'ouest?	M. Lacombe répond que oui, il se pourrait que le milieu soit moins ferreux vers l'ouest. La progression du bruit de fond dans le milieu est rendue visible en comparant les données récoltées aux différents puits.
Est-ce que la présence de la carrière près du site pourrait avoir une incidence sur les concentrations en fer?	M. Lacombe répond que la carrière n'a pas d'incidence sur les concentrations en fer dans la nappe de surface, et ce, en raison du sens de l'écoulement des eaux.
Vous dites que la goutte d'eau circule plus rapidement sous le site qu'à l'extérieur. Est-ce dû à la présence du site?	M. Lacombe répond que non. Cette différence est plutôt liée à la densité du roc (un roc plus poreux accélère l'écoulement des eaux).
Pourquoi avoir investigué concernant la présence de toluène dans les eaux souterraines, puisqu'il n'y avait pas de dépassement?	M. Lacombe explique qu'il a été convenu d'investiguer parce que WM n'avait jamais observé de toluène auparavant à ce puits.
Allez-vous aménager de nouveaux puits plus loin, vers Sainte-Anne- des-Plaines, avec la nouvelle zone 6?	M. Lacombe répond que cela ne sera pas nécessaire : en raison du sens de l'écoulement des eaux, les puits actuels sont situés aux bons endroits pour détecter toute anomalie.
Avez-vous eu des cas majeurs de dépassements depuis le plan de sécurisation de 2002? Et en aviez- vous eu avant?	M. Lacombe répond qu'aucun cas de dépassement majeur n'a eu lieu depuis le plan de sécurisation, mais que plusieurs ont eu lieu avant. WM suit la situation pour s'assurer que les concentrations continuent à diminuer. Il précise qu'un rapport spécifique est déposé à la Ville de Ste-Anne-des-Plaines chaque année.

Est-ce que ces rapports feront	M. Lacombe répond qu'il faudrait vérifier.
partie du registre que le MDDELCC souhaite mettre en place?	Cette année, le ministère a développé un fichier Excel dans lequel les entreprises doivent inscrire leurs résultats. Toutefois, puisque ce fichier ne permet pas d'inclure les données sur l'historique, WM a joint son rapport annuel à l'envoi.

6 SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B

M. Lacombe présente les principaux travaux en cours dans la zone 5B et sur l'ensemble de la propriété :

- Mise en service de la cellule 5B-1 (en novembre 2017)
- Excavation de la cellule 5B-2 à l'hiver et installation des géosynthétiques pour l'imperméabiliser (en cours)
- Forage de puits verticaux de captage du biogaz dans la zone 5A, qui ont durée de vie plus longue que les tranchées horizontales (en cours)
- Aménagement d'un marais filtrant à l'entrée du site, de manière à filtrer les eaux de surface avant qu'elles ne sortent de la propriété (en cours)

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
Quel type d'équipement utilisez- vous pour le forage des puits?	M. Lacombe explique qu'il s'agit d'un équipement très spécialisé, soit une pelle mécanique adaptée pour le forage dans les déchets.
Est-ce que l'aménagement d'un marais filtrant vise à répondre à une problématique sur le site?	M. Lacombe répond que non. WM travaille avec l'Institut des territoires, qui a remarqué qu'il s'agissait d'un secteur parfait pour réaliser un tel projet.
À quel endroit se déverse le marais?	M. Lacombe répond qu'il se déverse dans le ruisseau Castor.
Le marais filtrant sera-t-il considéré comme un milieu humide?	M. Lacombe répond qu'il ne le croit pas. Il s'agit plutôt d'une manière naturelle de filtrer l'eau.

Est-ce que WM sera tenu de	M. Lacombe répond que l'objectif du projet est que le
nettoyer le marais filtrant un jour?	système soit complètement autonome. Aucune activité
	mécanique ne sera donc requise.

7 SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6

M. Dussault explique que l'évaluation des impacts sur l'environnement pour la future zone 6 est en cours et que la démarche d'information et de consultation a débuté il y a quelques semaines.

Il présente les organisations rencontrées et les rencontres à venir. Les membres du Comité sont invités à compléter cette liste s'ils le souhaitent. Ces premières rencontres visent à aborder les grandes lignes du projet, tandis que les suivantes porteront sur les impacts du projet et les mesures d'atténuation prévues. Par la suite, WM tiendra une rencontre d'information publique.

Puis, M. Dussault sonde les membres du Comité à savoir si cette présentation leur convient, compte tenu des échanges de la dernière rencontre et du mandat qu'ils souhaitent se donner.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Je remarque que vous avez inclus la mention « autres? » après la liste des organisations à rencontrer. Cela donne l'impression que vous nous consultez, ce qui n'est pas dans notre mandat, comme nous en avons convenu à la dernière rencontre.	Les autres membres du Comité indiquent être d'accord avec cette intervention. M. Dussault prend bonne note du commentaire.
Après la zone 6, est-ce que le développement du site sera terminé?	M. Dussault répond que la zone 6 sera la dernière à être développée. Il s'agissait d'ailleurs de l'une des préoccupations exprimées par la Ville de Mirabel, qui craignait que WM poursuive le développement sur son territoire. WM leur a répondu qu'elle n'en avait pas l'intention.

8 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers indique qu'aucune plainte n'a été enregistrée d'ici la dernière réunion.

9 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault indique que la prochaine rencontre aura lieu le mercredi 12 septembre. Il précise qu'elle sera précédée d'une visite du site, dès 18 h. Puis, il souhaite un bel été à tous et à toutes.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 40.

Camille Montreuil Rapporteuse de la réunion